

www.besafe.be



Habiter
en
sécurité

.be

Généralités 10

- 1. Conseils de prévention contre le vol 10
 - 1.1. Mesures organisationnelles 10
 - 1.2. Mesures mécaniques 11
 - 1.3. Mesures électroniques 11
- 2. Conseils de prévention contre l'incendie 12
 - 2.1. Faites appel à des professionnels 12
 - 2.2. Entretenez vos appareils 12
 - 2.3. Équipez-vous 13
 - 2.3.1. Détecteurs de fumée 13
 - 2.3.2. Éclairage de sécurité 14
 - 2.3.3. Porte résistante au feu 15
 - 2.3.4. Extincteurs 15

Sécurisez l'extérieur de votre maison 16

- 1. Le jardin 16
 - 1.1. La végétation 16
 - 1.2. La barrière 16
 - 1.3. L'abri de jardin 17
 - 1.4. L'éclairage extérieur 17
- 2. La façade 18
 - 2.1. Le numéro de maison 18
 - 2.2. Le soupirail 19
 - 2.3. Le vitrage feuilleté 19
 - 2.4. L'alarme 20

Sécurisez l'intérieur de votre maison 23

1. Le hall d'entrée	23
1.1. La porte d'entrée	23
1.2. La porte blindée	28
1.3. Les clés	29
1.4. La prévention incendie	29
2. La cuisine	30
2.1. Les fenêtres	30
2.2. La porte arrière	32
2.3. La prévention incendie	33
3. La salle à manger	35
3.1. Les portes-fenêtres	35
3.2. La prévention incendie	36
4. Le séjour	37
4.1. Objets de valeur	37
4.2. Les fenêtres	38
4.3. La prévention incendie	38
5. Le garage	39
5.1. La porte de garage	39
5.2. Le coffre-fort	40
5.3. La prévention incendie	40
6. La cave	41
6.1. Le soupirail	41
6.2. Le coffre-fort	41
6.3. L'installation électrique	43
6.4. La prévention incendie	43

7. La Chaufferie	44
8. La chambre à coucher	45
8.1. Le balcon	45
8.2. Les fenêtres de toiture	45
8.3. La prévention incendie	46
9. La salle de bains	46
9.1. Les objets de valeur	47
9.2. La prévention incendie	47

Conseils de prévention spécifiques aux appartements. 48

1. Mesures organisationnelles	48
2. Mesures techniques	49
2.1. Accès à l'immeuble	49
2.2. Accès via le garage	49
2.3. Accès aux parties communes	49
2.4. Accès à l'appartement	50
2.5. Accès à l'appartement via la façade	50
3. Mesures électroniques	50

Réduction d'impôt pour la sécurisation de votre habitation. 51

- 1. Conditions à respecter 51
 - 1.1. Obligations pour l'entrepreneur enregistré 52
 - 2.2. Obligations pour les particuliers 52
- 2. Liste du matériel qui donne droit à cette réduction d'impôt 53

Des systèmes de fermeture de qualité 54

- 1. Optez pour la qualité 54
- 2. Faites appel à des professionnels 54
- 3. Demandez conseil à votre architecte et à un conseiller en technoprévention 55

Enregistrez vos biens de valeur 56

Quand vous laissez votre habitation inoccupée... 57

- 1. Cambriolage 57
 - 1.1. Soyez discret... 57
 - 1.2. Protégez vos biens. 57

1.3. Les clés et l'alarme.	58
1.4. La police locale.	58
1.5. La police d'assurance contre le vol et l'incendie.	58
2. Incendie	59
2.1. Les produits à risque.	59
2.2. L'installation de détecteurs d'incendie.	59
2.3. L'installation électrique.	59
2.4. L'installation de chauffage.	59
2.5. Les appareils au gaz, mazout ou pétrole.	59

Et si vous êtes quand même victime d'un cambriolage

1. Que faire lorsque vous constatez que vous avez été victime d'un cambriolage?	60
2. Assurance	61

Et si, malgré tout, le feu se déclare ?

1. Que faire ?	63
2. Si les couloirs et escaliers sont enfumés	63
3. En cas de brûlures	64

Introduction

Etre victime d'un incendie ou d'un cambriolage est une catastrophe ! Même si elles sont indemnes, les personnes qui ont vécu un tel drame éprouvent souvent beaucoup de difficultés à surmonter le choc et le traumatisme peut durer plusieurs mois.

Il est donc nécessaire que chacun se sécurise, d'autant plus qu'un incendie ou un vol peut être évité dans la plupart des cas.

Vous trouverez dans cette brochure de nombreux conseils pour protéger votre habitation :

- des informations générales sur la prévention contre le vol et l'incendie (pages 10 à 15).
- des conseils bien pratiques et concrets sur la manière de sécuriser les différentes pièces de votre habitation - à l'extérieur et à l'intérieur (pages 16 à 47).
- des mesures spécifiques aux appartements (pages 48 à 50).
- la réduction d'impôt pour sécuriser votre logement (pages 51 à 53).
- les systèmes de fermeture de qualité placés par des professionnels. Vous pouvez aussi faire appel gratuitement à un conseiller en technoprévention qui, après une visite de votre habitation, vous fournira des conseils sur mesure pour vous protéger contre le vol (pages 54 à 55).

- l'enregistrement de vos objets de valeurs : ce procédé facilite l'identification d'un objet comme étant le vôtre quand la police le retrouve après un vol (page 56).
- des démarches à faire avant de partir de chez soi en laissant sa maison inoccupée (pages 57 à 59).
- des conseils à suivre si vous êtes malgré tout victime d'un cambriolage ou d'un incendie, ainsi que des informations sur les assurances vols (pages 60 à 63).

Comme vous le constatez, la sécurité ne repose pas uniquement sur les seuls services de police et d'incendie, mais également sur les mesures que vous-même adopterez. Nous espérons que les conseils repris dans cette brochure vous faciliteront la tâche.

La sécurité est l'affaire de tous !

Généralités

1. Conseils de prévention contre le vol

De nombreux cambriolages sont commis chaque année en Belgique. Vous pouvez prendre de nombreuses dispositions pour éviter d'être victime d'un cambriolage. Nous vous proposons 3 types de mesures, à savoir les mesures organisationnelles, les mesures architecturales et les mesures électroniques. Il vous est conseillé d'appliquer ces mesures dans l'ordre tel qu'indiqué afin d'aboutir à une sécurisation optimale.

Bon à savoir : Les cambrioleurs travaillent en série. Si des vols ont lieu chez vos voisins ou dans votre quartier, ayez l'œil ! Informez votre police locale des agissements suspects et mettez en œuvre les conseils de cette brochure.

1.1. Mesures organisationnelles



LA SECURITE, C'EST D'ABORD
PRENDRE DE BONNES HABITUDES.
Ces mesures sont peu coûteuses et si
simples qu'elles sont souvent négligées.
Elles constituent pourtant la première
étape essentielle de votre plan de sécu-
risation.

Exemples:

- Assurer une bonne gestion des clés.
- Partir en vacances et simuler une présence à l'intérieur de la maison, tailler la haie,...
- Ne pas laissez vos clés sous le paillason ou sous le pot de fleurs.

- Fermez les portes et les fenêtres à clé, même lorsque vous vous absentez pour une courte durée.
- Fermez les barrières d'accès, même si elles sont relativement basses, elles constitueront un obstacle supplémentaire dans la fuite du cambrioleur.
- N'exposez pas vos objets de valeur. Evitez que ceux-ci ne puissent être aperçus de l'extérieur.
- Ne mettez pas l'emballage de votre nouvelle télévision, HiFi,... à la vue de tous. Découpez-le avant de l'évacuer.
- Si vous remarquez des signes tracés à la craie sur la façade ou sur le trottoir, effacez-les.

1.2. Mesures mécaniques



Vous pouvez par exemple renforcer les portes et fenêtres de votre habitation pour faire obstacle aux cambrioleurs potentiels. Il existe à présent de nombreux systèmes vous permettant de mieux sécuriser votre habitation, ce qui ne facilite pas le choix. C'est la raison pour laquelle nous vous conseillons de vous adresser aux services de la police locale. Ils vous aideront à établir un plan de sécurisation et à opérer les bons choix. Exemples: faire placer un vitrage de sécurité, prévoir un coffre-fort encastré, placer un cylindre de sécurité à la porte d'entrée, ...

1.3. Mesures électroniques



Depuis quelques années, de nombreux systèmes électroniques d'alarme sont disponibles sur le marché. L'installation d'un système de sécurité électronique doit être précédée de l'application de mesures organisationnelles et techniques, sans quoi le système électronique n'aura aucun sens.

2. Conseils de prévention contre l'incendie

Pensez, dès le départ, à vous protéger contre les risques d'incendie. On compte près de 10.000 incendies par an en Belgique, qui mettent en péril non seulement les biens, mais surtout les personnes.

Vous pouvez réduire ce risque !



2.1. Faites appel à des professionnels

- Au moment de la construction ou de la rénovation de votre immeuble, veillez à éviter les matériaux facilement inflammables. Il n'est pas inutile de rappeler que la présence d'une flamme à proximité n'est pas nécessaire pour qu'un matériau s'enflamme. Si vous optez pour des éléments en bois, assurez-vous qu'ils soient traités (ignifugés), suffisamment ventilés et éloignés d'une source de chaleur.
- Veillez à ce que les installations soient réalisées de manière conforme, par des professionnels (installation de chauffage, installation électrique).

2.2. Entretenez vos appareils

Les sources de chaleur à l'origine d'un incendie sont principalement liées aux appareils de chauffage ou à l'installation électrique.

- Entretenez 1 fois par an la chaudière à mazout, le conduit de cheminée et le chauffe-eau. L'entretien régulier de vos installations et le ramonage des cheminées contribuent à réduire le risque d'incendie en maintenant une qualité de fonctionnement conforme aux prescriptions du fabricant.

2.3. Equipez-vous !

2.3.1. Détecteurs de fumée

Prévoyez une installation de détection incendie. Les halls et la cage d'escalier sont les endroits où l'air circule le plus facilement et, par conséquent, en cas de début d'incendie, les endroits où les fumées se répandraient en premier lieu.

Comment cela fonctionne-t-il ? Avant même l'apparition de flammes, les détecteurs de fumée détectent d'éventuels dégagements de fumée et vous avertissent avant que des concentrations mortelles ne se forment, surtout la nuit, quand vous dormez. Vous êtes alors averti et vous pouvez vous mettre à l'abri.

Où acheter un détecteur ? Dans les grandes surfaces de bricolage.

Quel type de détecteur choisir ? Il existe des détecteurs fonctionnant sur piles, indépendants du secteur. Faciles à installer, ils peuvent être placés tant dans des logements neufs qu'existants. Pour plus de sécurité, il existe des détecteurs reliés au secteur et dotés d'une pile qui servira en cas de coupure de courant.

Chaque détecteur déclenche l'alarme dès qu'il a détecté la fumée. Cette installation permet d'avertir les personnes où qu'elles se trouvent. Le détecteur le plus approprié pour un usage domestique est le détecteur optique de fumée. Pour être certain qu'il répond aux exigences, il doit être certifié. Sur l'emballage, les signes CE + EN14604 + Bosec, VDS, BS...

signifient que le détecteur que vous choisissez a subi des tests sévères et qu'il répond aux normes.

Où placer les détecteurs de fumée ? Pour une installation minimale, placez un détecteur à chaque niveau de la cage d'escalier, sur le palier donnant accès aux chambres. Pour plus de sécurité, vous pouvez aussi en installer dans les pièces où se trouvent téléviseurs, l'ordinateur, chaîne hi-fi... N'installez pas de détecteur de fumée dans les cuisines ou salles de bains : les fumées de cuisine ou les vapeurs d'eau pourraient provoquer de fausses alarmes.

Comment entretenir un détecteur ? Une cause fréquente de dysfonctionnement : les piles sont vides ou ont été enlevées. Essayez régulièrement le détecteur. Un essai mensuel vous permettra de constater qu'il fonctionne encore. Dépoussiérez - le. Ne le peignez pas !



2.3.2. Eclairage de sécurité

Comment se diriger en cas de fumée ? Même en connaissant les lieux, il peut être difficile de retrouver son chemin. Le placement d'un éclairage de sécurité est une solution : situé au-dessus de la porte d'entrée, celle-ci sera repérée rapidement et vous guidera. Placez plusieurs éclairages le long du parcours en cas de chemin long ou sinueux.

2.3.3. Porte résistante au feu

Une porte résistante au feu est une porte fermée qui, en cas d'incendie, évite le passage des fumées et l'élévation de la température dans la pièce voisine à celle où se déroule un incendie. En fait, elle retarde la propagation du feu pendant un certain temps. Le panneau de porte, les serrures, le chambranle... doivent répondre à certaines exigences.

Des professionnels peuvent vous aider à choisir et à placer les portes résistantes au feu.



2.3.4. Extincteurs

Choisir un extincteur. Selon le risque d'incendie, il existe une ou plusieurs possibilités d'extinction. En général, dans une habitation, on préférera des extincteurs à poudre ou à eau. Les extincteurs à poudre sont classés selon la classe de feu qu'ils peuvent éteindre.

Dans votre habitation, un extincteur à poudre A, B éventuellement C est le plus approprié.

Utiliser un extincteur. Après avoir appelé le numéro 100 ou 112, vous pouvez utiliser l'extincteur. Sortez l'extincteur de son support. Placez vous à 3-4 m de l'incendie. Enlevez la goupille de sécurité (elle est généralement plombée pour signaler que l'appareil n'a pas été utilisé. Sur certains extincteurs, c'est parfois le support qui fait également office de goupille). Appuyez sur le percuteur (situé parfois sur la poignée, selon le modèle). Vous devez entendre la mise sous pression de l'appareil. Testez l'extincteur hors du feu en appuyant sur la lance. Le produit doit sortir. Si ce n'est pas le cas, notamment pour un extincteur à poudre, n'hésitez pas à le secouer pour remuer la poudre (parfois elle peut se tasser). Visez la base des flammes, les plus proches de vous et avancez lentement.

Sécurisez l'extérieur de votre maison

1. Le jardin

Si vous en avez un, le jardin est la première ligne de défense contre les cambrioleurs. Vos voisins, ainsi que la manière dont vous taillez les végétaux, peuvent vous aider à accroître la sécurité de votre habitation. Les mesures que vous pouvez prendre dans votre jardin sont à la fois fort simples et très efficaces. N'oubliez pas non plus d'inclure votre abri de jardin dans le plan de sécurisation.

1.1. La végétation

Une végétation trop imposante peut nuire au « contrôle social ». Pensez à contrôler la croissance de certains arbres ou buissons qui pourraient entraver la visibilité des accès à votre habitation. L'utilisation d'épineux peut s'avérer intéressante afin d'entraver l'accès à une fenêtre par exemple. La hauteur des haies sera limitée afin de ne pas dissimuler, notamment, les accès à l'habitation et faciliter ainsi les tentatives d'intrusion d'un cambrioleur.

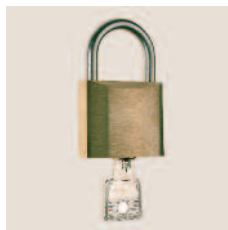
1.2. La barrière



Si votre habitation dispose d'une barrière d'accès (entrée, accès au jardin, accès latéral), fermez celle-ci au moyen d'un cadenas ou d'une serrure à clé. Ajoutés à d'autres éléments, ils peuvent suffire à décourager le voleur, qui trouve là un obstacle supplémentaire au moment d'emporter un butin encombrant.

1.3. L'abri de jardin

N'oubliez pas que l'abri de jardin peut contenir un nombre considérable d'objets, d'outillages, pouvant aider le cambrioleur à s'introduire chez vous.



- Utilisez une serrure protégée et éventuellement une serrure supplémentaire.
- Attachez solidement les échelles avec un cadenas ou enfermez tous les objets pouvant faciliter l'intrusion.
- Ne laissez pas traîner votre outillage de jardin, tournevis, marteau, pied de biche ou pioche.
- Vérifiez la solidité des fenêtres installées. Optez, éventuellement, pour des vitres en polycarbonate ou pour l'installation d'un fer forgé.

1.4. L'éclairage extérieur



L'éclairage extérieur ne met pas seulement en valeur votre habitation ou votre jardin, mais offre l'avantage de dissuader les visiteurs indésirables et permet d'augmenter le sentiment de sécurité des allées étroites. En effet, l'éclairage est un des ennemis du cambrioleur.

• Quel type d'éclairage choisir ?

- L'éclairage de type projecteur halogène est, recommandé pour éclairer les allées plus larges (entrée de garage) ou les parties arrières de l'habitation, comme la terrasse.
- L'éclairage avec détection de mouvement a comme avantage l'effet de



surprise lorsqu'il s'allume. Veillez à la qualité du détecteur, ainsi qu'à son positionnement judicieux. Pensez à la combinaison du vent et de la végétation qui pourrait déclencher des allumages intempestifs.



- Veillez à positionner l'éclairage en hauteur afin d'éviter toute dégradation. Pensez au précâblage lors des travaux de construction ou de rénovation.
- L'éclairage décoratif, d'une intensité supérieure à l'éclairage de balisage, sera plutôt utilisé pour l'éclairage de la végétation (arbres, buissons).

2. La façade

Le numéro de maison, le soupirail, le vitrage feuilleté et l'alarme sont des "renseignements" qui aident le voleur à évaluer la facilité avec laquelle il pourra faire main basse sur son butin. Prendre des dispositions contribuera à ce que le cambrioleur s'abstienne de venir "visiter" votre habitation.

2.1. Le numéro de maison



Le numéro de maison doit être bien visible à partir de la voirie afin de faciliter l'intervention des services de secours et de police.

2.2. Le soupirail



Le soupirail est un élément qu'on oublie souvent dans un plan de sécurisation d'une habitation. Attachez le soupirail à l'aide d'une chaîne avec cadenas. La chaîne doit être fixée le plus bas possible. Vous pouvez également opter pour l'installation d'une grille ou de barres intérieures (espace maximum entre les barres : 10 cm).

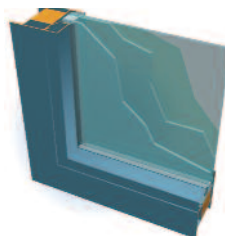
2.3. Le vitrage feuilleté



Le vitrage feuilleté constitue un obstacle supplémentaire pour les voleurs. Voilà déjà une bonne raison pour l'utiliser. Ces vitrages sont conçus pour différents niveaux de protection, du vandalisme à l'effraction, jusqu'au tir d'armes à feu.

Le vitrage feuilleté est un vitrage de sécurité composé de deux ou plusieurs feuilles de verres assemblées par un ou plusieurs intercalaires de polyvinylbutyral (PVB). Après la mise en place du PVB, l'adhérence parfaite est obtenue par traitement thermique sous pression.

L'efficacité de la protection dépend du nombre de films de PVB utilisés. Le double vitrage feuilleté se monte avec la face en verre feuilleté du côté intérieur de l'habitation car de nombreux accidents surviennent de l'intérieur. Cela protège les occupants des coupures lors de chocs contre la vitre et rend encore plus difficile l'accès au cambrioleur qui doit d'abord briser la première feuille de verre avant de s'attaquer à la composition de verre feuilleté.



- Qualités du verre : Augmente le confort acoustique grâce à l'interposition de feuilles de PVB. De par sa structure, le verre feuilleté empêche le passage des rayons UV, ce qui annule le risque de décoloration des objets exposés. En cas de bris, les morceaux de verre restent solidaires les uns aux autres. L'intercalaire en PVB ne se décolore ni à la lumière du jour, ni à la lumière artificielle. Le verre feuilleté offre une résistance supérieure à la corrosion, aux agents abrasifs et chimiques, à la pollution atmosphérique et aux détergents. Le verre feuilleté doit être installé dans un châssis adapté, c'est-à-dire suffisamment résistant.

2.4. L'alarme



Le système d'alarme, pour rappel, n'empêche pas l'intrusion. Ce système électronique doit s'envisager comme une installation de sécurité complémentaire aux mesures organisationnelles et techniques.

• Installation du système d'alarme

Un système d'alarme peut être installé uniquement par une entreprise de sécurité agréée ou par l'utilisateur du système d'alarme.

- Soit par l'utilisateur: désormais l'utilisateur peut installer son propre système d'alarme sans être obligé de le faire contrôler par une entreprise agréée lors de la première mise sous tension.
- Soit par une entreprise de sécurité agréée: si l'utilisateur fait appel à un tiers pour installer le système, ce dernier doit toujours être mis en place par une entreprise de sécurité agréée (liste des entreprises agréées sur www.vigilis.be).

Pour plus d'informations sur la réglementation des systèmes d'alarmes surfez sur www.vigilis.be (A.R 25/04/2007 fixant les conditions d'installation, d'entretien et d'utilisation des systèmes d'alarmes et de gestion de centraux d'alarmes).

• Le fonctionnement

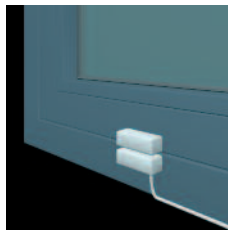
Lors d'une tentative d'intrusion ou lors d'une intrusion, les détecteurs transmettent l'information au central du système d'alarme qui prévient de l'intrusion via les sirènes et la transmission téléphonique. La signalisation acoustique est assurée par la sirène extérieure complétée par un signal optique (flash) et une sirène intérieure. Les sirènes sont protégées contre le sabotage.

- Le central du système d'alarme est le « cerveau » de l'installation. Son autonomie complète en cas de rupture de courant est assurée par une batterie avec recharge automatique. La pièce renfermant le central d'alarme doit être protégée.
- La détection est assurée par des détecteurs périmétriques et/ou volumétriques.
- Le détecteur volumétrique surveille un volume. Celui-ci va réagir soit aux différences de température (détecteur infrarouge) soit aux différences de mouvements (détecteur micro-ondes) ou aux deux (détecteur double technologie). Le détecteur double technologie détecte séparément une modification de chaleur et une modification de mouvement. Il faut que les deux conditions soient réunies pour qu'il déclenche, sinon il reste en stand-by. Ce détecteur diminue le risque de fausses alarmes.
- Le détecteur pour animaux : ce détecteur offre la possibilité de surveiller un volume dans lequel se trouve un animal. Cette situation doit s'étudier de manière professionnelle en fonction de la taille de l'animal et de ses déplacements dans la pièce.
- Le détecteur périmétrique (contact magnétique, détecteur de bris de vitre) offre une protection ponctuelle. Il est installé par exemple sur une porte ou une fenêtre.
- Le contact magnétique : il s'agit d'un dispositif constitué de



deux éléments magnétiques dont l'un est fixé sur le dormant et l'autre sur l'ouvrant (portes ou fenêtres). Lorsque l'élément magnétique s'éloigne du contact, le signal d'alarme est activé.

- Le détecteur de bris de vitre est installé sur le vitrage et réagit aux vibrations et aux chocs.



- Le clavier codeur permet de commander le central d'alarme. Il est muni d'un bouton panique particulièrement utile en cas d'agression.



- Le système anti-sabotage. Les installations doivent être autoprotégées contre les tentatives de sabotage même si le système est désarmé.

- Les sirènes : la sirène extérieure est autoalimentée et autoprotégée. Il est recommandé de placer la sirène hors de portée. La sirène intérieure est également autoprotégée. Son signal acoustique a pour but de faire fuir le cambrioleur.



• La centrale d'alarme (entreprise de gardiennage)

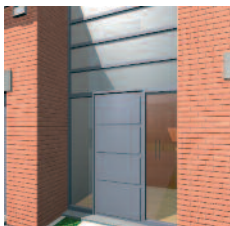
De plus en plus de systèmes d'alarme sont reliés à une centrale d'alarme fonctionnant 24h / 24. Les opérateurs préviendront la police après avoir vérifié qu'il ne s'agit pas d'une fausse alarme, ce qui évite des ennuis pour tout le monde.

Sécurisez l'intérieur de votre maison

1. Le hall d'entrée

La porte d'entrée donne accès au hall, ce qui en fait l'entrée la plus utilisée d'une habitation. Pour les voleurs, elle servira également d'accès logique car une porte d'entrée ne pose généralement aucun problème. Dans le hall, les voleurs trouvent souvent une partie du butin recherché, comme des clés et objets de valeurs qui traînent dans les poches de vestes. Raison de plus pour sécuriser votre hall autant que possible.

1.1. La porte d'entrée



Une porte d'entrée est un des éléments les plus vulnérables dans votre habitation. Les points faibles sont :

- la gâche,
- la serrure
- la distance entre la porte et le chambranle. En outre, il existe naturellement de bonnes solutions qui visent à sécuriser votre porte d'entrée.

• Les portes d'entrée peuvent être forcées



- en employant des fausses clés ou un crochet
- en arrachant le cylindre si celui-ci dépasse de plus de 2 mm
- en arrachant la garniture pour accéder au cylindre
- en perçant le cylindre
- en introduisant un tournevis entre l'ouvrant et le dormant afin de repousser le pêne
- en déformant la gâche
- en forçant le chambranle à l'aide d'un pied de biche ou d'un tournevis
- en brisant ou en démontant le vitrage éventuel
- en soulevant ou en arrachant les charnières

• La serrure



Préférez une serrure de sécurité multipoints (3 points de fermeture minimum) à une serrure à 1 point de fermeture. La serrure multipoints est une serrure à encastrer dont les pènes dormants sont actionnés à l'aide de la clé lors du verrouillage. Les pènes dormants peuvent être, entre autres, à broches coniques, basculants, à crochets. Le système de fermeture multipoints peut également être motorisé.

Il existe aussi des serrures à contrôle électrique; les pènes sont verrouillés automatiquement même en cas de panne de courant. Si votre porte comporte une ancienne serrure à panneton, il est inutile de la remplacer. Ajoutez-y une serrure à appliquer ou à encastrer de type « à clavier ». Il s'agit de serrure à plusieurs pènes cylindriques (3 ou 5) actionnés par un

cylindre. Ce système peut également se combiner avec un entrebâilleur.

• La gâche



La gâche de sécurité est l'élément qui se fixe ou s'encastre dans le dormant et qui est destiné à recevoir le ou les pènes de la serrure. La gâche se présente sous forme d'une plaque, d'une cornière, ou est de type cuvette ou baignoire. Ces cornières doivent être solidement fixées afin d'éviter l'accès au pêne, son arrachage ou sciage.

• Le cylindre



Le cylindre de sécurité doit être équipé, entre autres, de goupilles latérales supplémentaires pour une protection renforcée contre l'effraction. Le cylindre est équipé d'inserts en acier trempé pour une protection contre le forage. Il possède une carte de sécurité pour la reproduction des clés. La reproduction n'est possible que sur présentation de la carte. Il existe des clés de type « réversible » ou avec une fonction « danger », c'est-à-dire avec entrée simultanée (on peut ouvrir la porte de l'extérieur même si la clé est restée sur la porte). Les nombreux types de clés existants, dont la complexité est sans cesse croissante et aux variantes infinies, peuvent être couplés à un système électronique de code à composer sur un pavé numérique.

• La protection du cylindre



Le dépassement du cylindre par rapport à sa protection est de 2mm max. Même s'il s'agit d'un cylindre de sécurité, celui-ci doit être protégé à l'aide d'une rosace ou d'une plaque de protection. Ces éléments de protection du cylindre doivent être fixés de l'intérieur afin qu'aucune vis extérieure ne soit apparente. La plaque de protection est un monobloc de sécurité en acier, englobant la béquille de porte et le cylindre. La rosace, quant à elle, ne reprend que la protection du cylindre.

• Les ergots de sécurité



Il s'agit d'un pêne anti-dégondage qui augmente le degré de sécurité de la porte. Il est fixé sur l'ouvrant et lorsque la porte se ferme, il s'engage dans le dormant. Les charnières peuvent également être équipées d'ergots de sécurité empêchant leur soulèvement..

• Le judas



Le judas optique ou espion est un micro viseur placé dans la porte. Il permet de contrôler l'identité de la personne qui sonne à la porte. Il permet une vision de 160° à 200°.

• L'entrebâilleur



L'entrebâilleur est un type de verrou à appliquer, empêchant l'ouverture complète de la porte. Ce système n'empêche pas l'effraction brutale, mais protège les occupants d'une attaque subite de l'extérieur, au moment de l'ouverture de la porte.

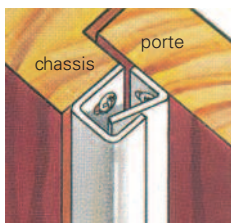
• Le vitrage feuilleté



Un vitrage feuilleté peut être envisagé s'il y a une imposte latérale du côté de la serrure.

Pour plus d'informations sur le vitrage feuilleté: voir page 19

• Profil de protection (sécustrip)



On peut forcer une porte si l'espace entre l'ouvrant et le dormant est suffisant pour y introduire un pied-de-biche ou un tournevis et repousser le pêne dans la serrure. Afin d'éviter ce problème, vous pouvez fixer un profil en acier le long du chambranle et de l'ouvrant. Il s'agit du profilé de type « sécustrip ».

Si vous souhaitez renforcer votre porte d'entrée de manière considérable, vous pouvez opter pour l'installation d'une demi-barre verticale ou d'une barre de porte horizontale.

1.2. La porte blindée



Une porte blindée est un ensemble complet (porte + encadrement) de sécurité. On parle également de « bloc porte blindé ». Il s'agit d'une porte renforcée par une tôle de blindage fixée sur la face intérieure, une serrure multipoints, éventuellement des cornières et renforts de paumelles.

Préconisez ce type de porte principalement, pour les entrées d'appartements ou les entrées d'immeubles.

Une porte blindée est composée :

- D'une serrure de sécurité avec plusieurs points d'ancrage. Vérifiez le nombre de points proposés.
- De points d'ancrage dans le sol, en partie supérieure ou encore à l'arrière de l'ouvrant.
- D'un cylindre de sécurité.
- D'un vantail à structure métallique, blindage central intégré.
- D'un encadrement en acier à assembler et à fixer solidement à la maçonnerie. Vérifiez la solidité de la cloison.
- D'un système de pivotement réglable, renforcé et protégé.



Certains modèles offrent une résistance au feu (RF) ou encore une isolation thermique et phonique. La porte blindée peut être équipée de différentes mesures de contrôle d'accès (judas, entrebâilleur). L'entrebâilleur est plus un critère de confort que de sécurité.

1.3. Les clés



Une bonne gestion de clé est essentielle. Utilisez un porte-clés qui n'est pas accroché à la vue de tous. Ne laissez pas traîner vos clés. Un cambriolage en soi est déjà un fait très grave, ne rajoutez pas en plus un vol de voitures.

N'utilisez jamais non plus des lieux de cachette classiques, comme sous le paillason ou dans le pot de fleurs.

1.4. La prévention incendie



Les halls et la cage d'escalier sont les endroits où l'air circule facilement... et donc, en cas de début d'incendie, les endroits où les fumées se répandent en premier lieu.

C'est dans ces endroits qu'il convient de placer les **détecteurs de fumée** (voir page 13) et **l'éclairage de sécurité** (voir page 14).

Le hall communique généralement avec la cuisine, le garage et/ou la chaufferie. Dans ces lieux, le placement de **portes résistantes au feu** (voir page 14) est une mesure complémentaire à envisager.

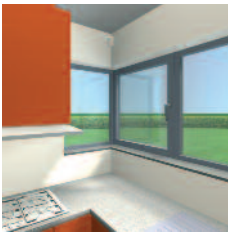
2. La cuisine



prendrez.

La cuisine est une des pièces où le risque d'incendie est le plus élevé. En outre, les voleurs profitent souvent des fenêtres d'aération ou des portes ouvertes. Et ce n'est pas votre tout nouveau robot de cuisine qui les fera fuir, mais bien les mesures que vous prendrez.

2.1. Les fenêtres



40 % des cambriolages se font par les fenêtres. Celles-ci sont donc également des endroits vulnérables de votre habitation.

Quelques méthodes utilisées par les cambrioleurs :

- Rien de plus facile que de briser une vitre, mais il s'agit aussi de la méthode la plus bruyante et elle n'est donc pas la plus prisée. (14%)
- Découper ou démonter la vitre. (68%)
- Ecarter les portes-fenêtres.
- Percer un trou (au moyen d'une tige) au niveau de la poignée afin d'ouvrir la porte-fenêtre.

• Conseils pour les nouvelles fenêtres

Lors du choix du châssis, il convient d'être attentif aux éléments suivants :

- Equiper la quincaillerie d'un pêne à tête de champignon. Gâches périphériques équipées d'une rainure pour le pêne rouleau et une autre pour le pêne à tête de champignon.
- Le vitrage de sécurité, appelé verre feuilleté, peut être envisagé pour les fenêtres facilement accessibles.
- Les lattes à vitrage doivent être fixées solidement. Celles-ci sont installées du côté intérieur du châssis.
- Il est préférable d'avoir une poignée à clé.
- La fixation du châssis à la maçonnerie.

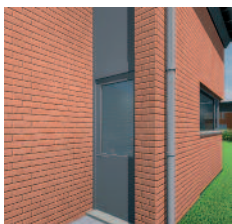
• Conseils pour les fenêtres existantes



- Le verrou est également une bonne solution pour augmenter la sécurité. Vérifiez la fixation des verrous à appliquer.
- Attention aux anciennes fenêtres à espagnolette, forez la crémone pour y placer un clou ou un cadenas.
- Le remplacement du simple vitrage peut être envisagé par du vitrage feuilleté, mais il y a lieu de vérifier si le châssis est adapté et il est parfois moins coûteux de remplacer l'ensemble du châssis.

• Le vitrage feuilleté (voir page 19)

2.2. La porte arrière



Dans certaines cuisines, on trouve également une porte arrière. Cette porte n'est pas souvent visible pour les voisins ou les gens dans la rue. C'est pourquoi, le cambrioleur peut s'introduire dans votre habitation sans être dérangé. Mais son temps est limité. Donc, plus vous lui rendez la tâche difficile pour pénétrer dans votre maison, moins il sera motivé.

La porte arrière de votre habitation doit être aussi bien protégée que la porte d'entrée.

La porte arrière de votre habitation doit être aussi bien protégée que la porte d'entrée.

- Optez pour l'utilisation d'un demi-cylindre si un accès à partir de l'extérieur n'est pas obligatoire par cette porte. Ceci réduira les risques d'attaque du cylindre. Dans ce cas, installez une plaque de finition aveugle.
- Si un accès extérieur est prévu, veillez également à utiliser un cylindre de sécurité et une rosace assurant une protection efficace de celui-ci.
- Utilisez une serrure dont les pènes ont une dimension de 20 mm min. qui viennent se loger dans une gâche renforcée de type cuvette ou de type cornière.
- Pour les portes s'ouvrant vers l'extérieur dont les charnières sont visibles, vérifiez le système de blocage de la charnière en cas de soulève-



ment de l'ouvrant. Des ergots de sécurité peuvent être ajoutés au dos de l'ouvrant. Ceux-ci viennent se loger dans le dormant de la porte, ce qui rend impossible le dégondage de la porte.

- La porte peut être renforcée à l'aide d'une barre transversale ou d'une demi-barre verticale avec cylindre et clé protégés.
- Si la porte est partiellement vitrée, le vitrage peut être constitué d'un vitrage feuilleté.

2.3. La prévention incendie



La cuisine est avant tout un endroit convivial où la famille se réunit autour de petits plats... Mais, à cause de la présence des cuisinières au gaz, des taques de cuisson, des fours..., elle est un endroit à risque.

Un premier danger provient de la cuisson des huiles et graisses. Si la température devient trop élevée, l'huile risque de prendre feu.

Ne laissez donc jamais une friteuse sans surveillance et privilégiez les friteuses avec thermostat. Si un début d'incendie devait se produire, surtout, ne versez pas d'eau !

Après avoir appelé le 100 ou le 112, vous pouvez éteindre le feu avec une **couverture anti-feu** ou à l'aide d'un **linge humide**.



Couverture anti-feu. Equipez-vous d'une couverture anti-feu, placez-là à un endroit facilement accessible. En cas de besoin, vous n'aurez pas le temps de la chercher. Pourquoi ne pas la fixer au mur ?

Technique du linge humide. Lorsque l'huile, la graisse, est surchauffée, elle s'enflamme spontanément. Surtout, ne versez pas d'eau, les flammes redoubleraient, provoquant des projections d'huile brûlante en feu. Prenez un linge épais, passez-le sous l'eau, essorez-le et déposez-le ensuite sur la friteuse. De ce fait, vous limitez l'apport d'oxygène et empêchez le feu. Ne l'enlevez pas avant l'arrivée des pompiers. Si le linge sèche, ne l'enlevez pas mais placez un second linge humide au-dessus. L'idéal est d'avoir une couverture anti-feu à portée de main.

La cuisine est aussi une des pièces de la maison où la consommation électrique est la plus élevée. Veillez à dimensionner correctement votre installation.

Pour protéger le reste de votre habitation contre les risques multiples de la cuisine, optez pour le placement d'une **porte résistante au feu** (voir page 15).

3. La salle à manger



La salle à manger dispose de grandes fenêtres pour un maximum de clarté. Ces fenêtres sont pratiques pour vous, mais aussi pour les voleurs potentiels. Elles leur permettent de voir le butin et peuvent être cassées pour pénétrer dans l'habitation.

3.1. Les portes-fenêtres



Les portes-fenêtres sont des portes très fragiles car elles sont constituées de verre et possèdent un mécanisme de fermeture que l'on peut forcer. Il en existe deux types sur le marché.

- **Porte-fenêtre « système tombant-coulissant ».**

Il s'agit d'une porte-fenêtre dont les fonctions sont centralisées et commandées par une poignée. La commande automatique par la poignée permet de déverrouiller, ouvrir à soufflet, coulisser, fermer et verrouiller la partie ouvrante. S'il s'agit de porte-fenêtre en PVC vérifiez que la quincaillerie soit fixée aux renforts du châssis.

- **Porte-fenêtre « système coulissant »**

L'ouverture se fait par coulissement d'un des 2 vantaux de la porte-fenêtre, l'autre, en général, demeurant fixe. Préférez un demi-cylindre si une entrée par cette porte n'est pas nécessaire. En effet, l'inaccessibilité du cylindre supprime les risques d'attaque de celui-ci. Si ce n'est pas



le cas, optez pour un cylindre de sécurité et prévoyez une béquille extérieure renforcée et plaque de protection du cylindre.

Optez pour une serrure à crochet basculant du bas vers le haut, ce qui préviendra le dégonflage du vantail. L'idéal est d'installer une serrure multipoints à crochet basculant. Des gâches renforcées doivent également être prévues.

Système D : glissez un profilé en bois ou en métal dans le rail du coulissant afin de le bloquer.

- **Porte-fenêtre existante** à sécuriser au moyen de :

- Verrou supplémentaire
- Poignée à clé
- Protection du système de levage et du système à translation

3.2. La prévention incendie



Très décoratives et très à la mode, les bougies permettent de créer une ambiance romantique... Soyez prudents et ne quittez pas la pièce sans les avoir éteintes.

4. Le séjour



Le séjour renferme de véritables trésors pour les cambrioleurs : votre télévision, votre lecteur DVD, votre chaîne hifi, de beaux objets d'art, etc. Vous disposez bien entendu d'une assurance, mais celle-ci ne vous permet pas de récupérer votre collection de CD.

4.1. Objets de valeur



On peut trouver des objets de valeur dans chaque séjour : une télévision, un objet de décoration antique ou un tableau.

- Ne les laissez pas traîner dans la maison.
- Ne les exposez pas à la vue de tous.
- Ne les placez pas dans un seul endroit, car le voleur pourra alors s'emparer d'un important butin d'un seul coup.
- Lorsque vous achetez un appareil hifi, ne laissez pas les emballages à la vue de tous.

Vous trouverez des conseils sur l'enregistrement de vos biens de valeur à la page 56

4.2. Les fenêtres



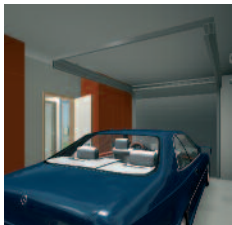
40 % des cambriolages se font au moyen des fenêtres. Donc, les fenêtres de votre séjour sont également des endroits vulnérables dans votre habitation. La page sur les fenêtres vous donnera beaucoup de conseils de prévention pour les différents types de fenêtre. (voir page 30)

4.3. La prévention incendie



Un feu ouvert, un foyer apportent une touche de chaleur et de convivialité. Leur conception doit répondre à certaines exigences : les conduits doivent être isolés de tout élément combustible (poutre décorative, structure et plafond en bois...) Installez des pare-étincelles devant le feu ouvert.

5. Le garage



De par son grand accès, le garage est un des points faibles d'une sécurisation contre les cambriolages. Cette pièce renferme souvent le système de chauffage et des produits chimiques, qui accroissent le risque d'incendie. Pourtant, la prise de mesures simples vous permettra d'éviter ces risques.

5.1. La porte de garage



La porte de garage est une large voie d'accès peu résistante permettant de s'introduire dans votre habitation. Choisissez donc la porte de garage la plus adéquate et sécurisez-la convenablement.

La porte de garage basculante débordante ou non débordante

Afin d'augmenter la sécurité de votre porte de garage, soyez attentif à plusieurs points :

- Veillez à la protection de la serrure et principalement du cylindre.
- Optez pour un système de fermeture à 3 points ce qui confère une sécurité supplémentaire contre le relevage de la porte (2 points de fermetures latéraux au bas de la porte et 1 point en partie supérieure).
- Système D : forez le rail et insérez-y un clou ou autre objet métallique directement derrière la roulette afin d'empêcher le soulèvement de la porte. Ce système D ne peut être utilisé que si une autre porte permet de sortir du garage.

La porte de garage sectionnelle

Les portes de garage sectionnelles motorisées sont équipées d'un dispositif de verrouillage au niveau du rail d'entraînement. Une fois fermée, la porte se verrouille automatiquement et est ainsi efficacement protégée contre les tentatives de soulèvement. Il s'agit d'un système de verrouillage mécanique qui fonctionne même lors d'une coupure de courant.

5.2. Le coffre-fort



Le garage est un endroit qui convient à l'installation d'un coffre-fort. Mais comment l'installer en toute sécurité? (voir page 39)

5.3. La prévention incendie



Souvent, le garage devient une remise... A côté de la voiture, chacun a tendance à ranger ses pots de peinture, diluants... Ces produits sont facilement inflammables. Si vous ne pouvez pas en limiter la quantité, veillez à bien refermer les emballages.

Idéalement, choisissez des récipients hermétiques pour éviter que des vapeurs ne s'en échappent. Ventilez l'espace et abstenez-vous d'y fumer !

Si le système de chauffage est installé dans le garage, veillez à une bonne ventilation. Vous trouverez d'autres conseils spécifiques sous la rubrique « **la chaufferie** ». (voir page 44)

Pour protéger le reste de votre habitation contre les risques multiples du garage, optez pour le placement d'une **porte résistante au feu** (voir page 15).

6. La cave



La cave est un espace où l'on ne se rend pas souvent et dans lequel on ne pense pas rapidement à prendre des mesures contre l'intrusion et l'incendie. Cette négligence augmente considérablement les risques. Limitez-les par quelques mesures simples pour la cave.

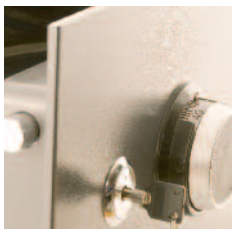
6.1. Le soupirail



Le soupirail est un élément qu'on oublie souvent dans un plan de sécurisation d'une habitation. Attachez le soupirail à l'aide d'une chaîne avec cadenas. La chaîne doit être fixée le plus bas possible. Vous pouvez également opter pour

l'installation d'une grille ou de barres intérieures (espace maximum entre les barres : 10 cm).

6.2. Le coffre-fort



Pour certains objets de valeur, un coffre-fort constitue un investissement intéressant. Veillez toutefois à maximiser l'intérêt de cet investissement en opérant les bons choix.

- Un coffre-fort protège contre :
 - le vol avec effraction
 - le vol avec contrainte
 - l'indiscrétion
 - le feu

- Un coffre-fort va protéger des biens tels que :
 - des cartes de crédit
 - des titres de propriété
 - des documents d'identité
 - des pièces de collection
 - des espèces
 - des bijoux

- Le choix d'un coffre-fort se fait sur la base :
 - De l'importance des valeurs à protéger,
 - Du volume des biens à protéger afin d'optimiser l'espace intérieur du coffre,
 - De l'identification du risque. Le coffre-fort choisi doit répondre à un niveau de risque encouru. On parle de «classe de risque».

Préférez pour votre coffre, un emplacement discret mais pas trop difficile d'accès sinon celui-ci sera peu utilisé car trop contraignant. Il existe des coffres domestiques à emmurer ou à poser. Les coffres à poser doivent impérativement être fixés solidement. Vérifiez également la solidité du support pour l'encastrement et/ou la fixation. Faites appel à un professionnel.

Il existe des serrures à clé et des serrures à combinaison mécanique ou électronique. Une combinaison des 2 (clé + code) est préférable.

Le coffre-fort peut également avoir une option coupe-feu. Les documents sont ainsi protégés pendant un certain temps (attention aux supports sensibles tels que supports informatiques, films etc, qui nécessitent une protection renforcée).

Si l'habitation est équipée d'un système d'alarme, le coffre peut y être relié et ce coffre sera placé dans une zone protégée par un détecteur.

Mettez dans le coffre les photos et l'inventaire de vos objets de valeurs (ex : tableau, chaîne hifi,...).

Pour les valeurs importantes ou les objets de valeur peu utilisés, préférez un coffre à la banque.

6.3. L'installation électrique.

- **Avez-vous un tableau électrique ?**

Le tableau électrique regroupe en un même endroit les systèmes de protection des circuits. Ne réparez jamais un fusible défectueux avec un fil ou tout autre conducteur métallique: remplacez-le par un fusible de même calibre.



- **Et dans ce tableau, avez-vous un appareil général de commande et de protection de l'installation ?**

Il s'agit d'un dispositif qui permet d'interrompre en une seule fois toute la fourniture de l'alimentation électrique. Vous avez un disjoncteur de branchement: c'est bien. Vous avez encore un interrupteur général: faites-le remplacer.

- **Et dans ce tableau, avez-vous une prise de terre et une protection différentielle ?**

Un dispositif différentiel à haute sensibilité (maximum 30mA) est obligatoire pour les gros appareils électroménagers (machine à laver, lave-vaisselle, séchoir...) et pour le circuit de la salle de bains.



Si un de ces éléments manque, vous courez un risque d'électrocution ou d'incendie.

6.4. La prévention incendie



Nous prévoyons souvent dans la cave un espace de rangement pour pots de peinture, diluants, ... Attention, car ces produits sont facilement inflammables.

Si vous ne pouvez pas en limiter la quantité, veuillez à bien refermer les emballages.

Idéalement, choisissez des récipients her-

métiques pour éviter que des vapeurs ne s'en échappent et prévoyez éventuellement des armoires de rangement pouvant être fermées hermétiquement. Ventilez l'espace et abstenez-vous d'y fumer !

7. La chaufferie

Pour protéger le reste de votre habitation contre les risques éventuels causés par votre chaufferie, optez pour le placement d'une **porte résistante au feu** (voir page 15). Voici quelques conseils en fonction du type de chauffage installé.



- Le chauffage au mazout.

Pour éviter qu'un écoulement de mazout soit enflammé par le brûleur de la chaudière, séparez la citerne de la chaudière par un mur de rétention. En cas de fuite, le mazout ne se répandra pas. Si un feu devait prendre naissance, un système d'extinction auto-

matique au-dessus du brûleur couplé à un dispositif coupant l'arrivée du mazout est la solution idéale.

- Le chauffage au gaz.

Pour une installation au méthane (ou gaz de ville), vous réduirez considérablement les risques en plaçant la chaudière le plus haut possible, voire sous la toiture. Le coût d'installation n'est pas plus élevé et, en cas d'explosion, les dégâts seront bien moins importants.

- Le chauffage électrique.

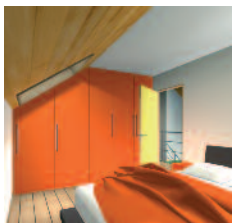
Dans le cas d'un chauffage électrique, veuillez particulièrement

au dimensionnement correct de l'installation électrique.

- **Le chauffage par convecteurs.**

Si vous avez des convecteurs individuels, la principale précaution à prendre est de ne pas les placer trop près d'objets aussi inflammables que des rideaux ou des éléments de décoration. Evitez de les utiliser comme sèche-linge. Optimalisez leur productivité en laissant l'air circuler librement !

8. La chambre à coucher



La chambre à coucher est l'espace le plus privé d'une habitation, un endroit où vous ne voulez certainement pas être en proie à des voleurs ou victime d'un incendie pendant votre sommeil. Une protection adéquate de cette pièce est donc loin d'être un luxe. Pour dormir sur vos deux oreilles, prenez les mesures que nous vous proposons pour votre chambre à coucher :

8.1. Le balcon



Si vous disposez d'un balcon, vous pouvez réduire le risque de cambriolage en :

- Entravant l'accessibilité du balcon.
- Protégeant la porte d'accès au balcon si elle est facilement accessible.

8.2. Les fenêtres de toiture



Certains cambrioleurs sont de véritables acrobates. Et, pour eux, le jeu en vaut la chandelle, car il est généralement facile d'ouvrir une lucarne. Un choix judicieux de matériaux permet d'y faire face.

- Ne laissez pas votre fenêtre de toiture entrouverte lorsque vous êtes absent.
- Faites attention aux toitures facilement accessibles (notamment par les tuyaux et les gouttières qui permettent l'escalade).
- Vérifiez le système de verrouillage de sécurité proposé par le fabricant (poignée à clé, verrou de blocage de l'ouvrant).
- Des verrous à appliquer peuvent également être installés afin d'augmenter la sécurité de la fenêtre de toiture.



8.3. La prévention incendie

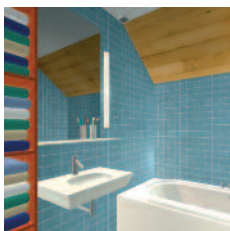


Durant votre sommeil, vous pourriez être surpris par un incendie naissant... Retenez que votre pire ennemi dans ce cas reste les fumées. Il est donc important de placer un **détecteur de fumée** (voir page 13) devant la porte des chambres. Il vous avertira dès le début d'un incendie et

vous pourrez réagir.

Familiarisez-vous avec les voies d'évacuation de votre chambre, même à tâtons. Dans la fumée et dans l'obscurité, il n'est pas facile de se diriger et de retrouver son chemin. **Un éclairage de sécurité** (voir page 14) pourra vous aider.

9. La salle de bains



La salle de bains est l'endroit où l'on trouve souvent des bijoux, sac à main ou portefeuille. Le besoin de ventilation y est nécessaire, ce qui augmente les risques d'un cambriolage réussi. Songez par conséquent à sécuriser les éventuelles fenêtres de votre salle de bains.

9.1. Les objets de valeur



Ici également, on peut trouver des objets de valeur ! Ne laissez pas ces objets de valeur à la vue de tous. Ne facilitez pas le travail des voleurs. Vous retrouverez davantage d'infos à la page 56 sur les objets de valeur.

9.2. La prévention incendie

Les dangers, dans une salle de bains, proviennent essentiellement du dégagement de CO dû à l'utilisation de chauffe-eau au gaz.

Pour s'en protéger, veillez à ventiler la pièce constamment.

Un autre danger provient des éclairages encastrés. La chaleur dégagée par les lampes peut provoquer un départ d'incendie. Veillez à choisir les éclairages encastrés en fonction de l'espace libre disponible autour de ceux-ci pour assurer une ventilation.

• Pour éviter l'électrocution :

- N'utilisez jamais d'appareils électriques les mains mouillées ou les pieds dans l'eau.
- Ne placez pas d'appareils électriques près de votre baignoire ou de votre douche.

Conseils de prévention spécifiques aux appartements.



Beaucoup de mesures de prévention des cambriolages et des incendies pour les appartements sont similaires à celles conseillées pour les maisons. Cependant, les caractéristiques des appartements permettent de prendre un certain nombre de mesures spécifiques.

1. Mesures organisationnelles

Les occupants doivent prendre l'habitude d'accorder de l'attention à plusieurs éléments importants :

- Fermez la porte avant et les portes de communication entre les différentes zones communes du bâtiment, comme les caves et les garages.
- Fermez les fenêtres et les portes lorsque l'on quitte l'appartement, même pour un court instant.
- Utilisez le parlophone/vidéophone comme il se doit, c'est-à-dire pour vérifier qui est là avant d'ouvrir la porte.
- En cas d'incendie, l'utilisation de l'ascenseur est prohibé. Repérez les pictogrammes indiquant le chemin à suivre, familiarisez-vous avec l'escalier de secours et rejoignez la sortie.

2. Mesures techniques

2.1. Accès à l'immeuble

- Les portes d'accès de l'immeuble à appartements sont un premier élément important dans le cadre de la prévention du cambriolage. Une fois ces portes franchies, les voleurs se retrouvent dans les parties communes du bâtiment d'où ils peuvent facilement se déplacer dans tout l'immeuble.
- Il est conseillé de faire usage d'un parlophone ou d'un vidéophone. De cette manière, il est possible de contrôler les personnes qui entrent dans l'immeuble.
- Veillez également à installer un éclairage permanent ou à minuterie.
- Les autres mesures possibles sont l'installation, dans le hall d'entrée, de caméras de surveillance ou le contrôle par le biais d'un concierge.

2.2. Accès via le garage

- Il convient avant tout d'éviter les entrées de garage ouvertes. Les portes qui se ferment automatiquement après l'entrée ou la sortie d'un véhicule sont à conseiller.
- Vérifiez lorsque vous entrez ou sortez du garage, si la porte électrique est bien fermée. De cette manière, vous pouvez éviter que des voleurs ne profitent de l'entrée ou de la sortie du véhicule pour pénétrer dans l'enceinte du bâtiment.

2.3. Accès aux parties communes

Les portes situées entre les différentes parties communes de l'immeuble, comme celles entre les caves, les garages et les escaliers sont souvent le maillon faible de la sécurisation du bâtiment.

- Veillez à toujours bien fermer ces portes.
- Utilisez des portes unidirectionnelles, c'est-à-dire qui s'ouvrent vers la sortie mais, empêchent toute entrée dans le bâtiment, à moins d'en posséder la clé.

2.4. Accès à l'appartement

- Utilisez des moyens qui permettent de contrôler la personne qui se présente à votre porte sans devoir l'ouvrir complètement : un judas ou un entrebailleur (chaînette).

2.5. Accès à l'appartement via la façade

Via les échelles incendie, votre balcon et celui de l'appartement voisin, les fenêtres et les portes extérieures de votre appartement individuel sont particulièrement faciles à atteindre.

- Vérifiez que vos fenêtres soient fermées lorsque vous quittez votre appartement
- Choisissez pour ces fenêtres des matériaux retardateurs d'intrusion.

3. Mesures électroniques

- Pour les portes avant des immeubles à appartements, il existe sur le marché des systèmes de contrôle d'accès sous forme de clavier à code ou de badge de proximité.

Réduction d'impôt pour la sécurisation de votre habitation.

Bonne nouvelle pour vous qui décidez de sécuriser votre domicile, désormais vous bénéficiez d'une réduction d'impôt !

Au final, vous êtes doublement gagnant: vous protégez votre habitation tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt. Toujours bon à prendre.

1. Conditions à respecter

Pour bénéficier de cette réduction mais aussi pour garantir la qualité de l'installation, les prestations doivent impérativement être effectuées par un entrepreneur enregistré.

Cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres réductions d'impôt qui porteraient sur le même matériel installé. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre bureau des contributions local.

1.1. Obligations pour l'entrepreneur enregistré

Sur la facture, il doit préciser l'habitation où ont eu lieu les travaux et doit attester de leur qualité.

Le matériel installé doit répondre aux exigences légales arrêtées spécifiquement dans le cadre de cette mesure (Arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en matière de réduction d'impôt pour les dépenses faites en vue de sécuriser une habitation contre le vol ou l'incendie).

1.2. Obligations pour les particuliers

Vous pouvez bénéficier de cette réduction d'impôt pour les dépenses payées effectivement pendant la période imposable.

Précisons encore que vous devez être propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiaire, usufruitier ou locataire du bien immobilier. Vous devez tenir à la disposition du contrôle des contributions la facture reprenant l'attestation de l'entrepreneur ainsi que la preuve du paiement de cette facture.

2. Liste du matériel qui donne droit à cette réduction d'impôt

- Extincteur à eau ou à poudre de 6 kg
- Extincteur automatique dans les locaux des chaufferies au mazout
- Portes résistant au feu une demi-heure
 - Entre le garage et l'habitation
 - Du côté intérieur menant à la cuisine
 - Entre la partie nocturne et diurne de l'habitation
 - Du côté intérieur menant au local chaufferie.
- Eléments de sécurisation contre l'effraction
 - Eléments de façade retardateurs d'effraction (portes blindées, châssis de sécurité, etc).
 - Vitrages spécifiques retardateurs d'effraction avec un côté feuilleté
 - Serrures de sécurité et autres systèmes de sécurisation pour les portes, fenêtres, volets, portes de garage, coupes, fenêtres de toit, soupiroux et les barrières
- Détection du vol
 - Systèmes d'alarme
 - Frais inhérents au raccordement à une centrale d'alarme (abonnement)
 - Caméra équipée d'un système d'enregistrement

3. Montant de la réduction d'impôt

Pour connaître le montant de la réduction d'impôt, surfez sur www.besafe.be

Des systèmes de fermeture de qualité.

Une tentative de cambriolage qui dure plus de trois minutes décourage le voleur, car le risque qu'il soit pris en flagrant délit augmente fortement. C'est la raison pour laquelle il vous est conseillé d'accorder une attention particulière au choix des fenêtres, portes et serrures de votre habitation.

1. Optez pour la qualité

Une menuiserie extérieure retardant l'intrusion a pour conséquence qu'un cambrioleur potentiel aura besoin de plus de temps pour pénétrer dans votre maison. La résistance à l'effraction est subdivisée en plusieurs catégories. Ainsi les portes et fenêtres de la "classe de résistance 2" résistent au moins trois minutes à la tentative d'effraction d'un voleur occasionnel, armé d'outils simples (un tournevis, une pince et une cale). Par exemple, font partie de la "classe de résistance 2" les serrures qui portent un des logos suivants: A2P (une étoile), SKG (deux étoiles), etc.

Ne perdez toutefois pas de vue que même la meilleure serrure ne sert à rien si elle a été mal placée.

2. Faites appel à des professionnels

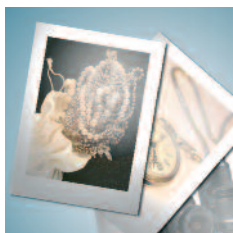
De bons produits retardateurs d'intrusion ne sont efficaces que dans la mesure où ils sont placés de manière professionnelle, conformément à des prescriptions bien précises. Le label S3, mis au point par les associations de serruriers, garantit un placement professionnel de serrures certifiées et donne lieu à la délivrance d'un certificat de qualité. Par ailleurs,

il existe également des cahiers de charges contenant des prescriptions techniques en vue du placement de menuiseries extérieures retardateurs d'intrusion. Dans le contrat que vous signez avec votre menuisier, vous pouvez exiger que ce dernier respecte strictement ces prescriptions.

3. Demandez conseil à votre architecte et à un conseiller en technoprévention

Exprimez clairement à votre architecte ou entrepreneur que vous attachez de l'importance à la sécurisation de votre habitation. Ce facteur pourra être pris en considération lors du choix des produits de qualité et leur placement pourra être assorti de conditions. **Faites appel - c'est gratuit - à votre conseiller en technoprévention qui, après une visite sur place ou après consultation des plans vous fournira un avis sur mesure.** Vous trouverez les coordonnées du conseiller en technoprévention de votre commune ou zone de police en surfant sur: www.besafe.be (rubrique : Prévention).

Enregistrez vos biens de valeur



Si des objets de valeur sont volés, il est important que vous puissiez fournir une description précise, complète et correcte des objets à la police et à l'assurance. Vous pouvez également faire référence à des photos.

Voici quelques conseils concernant l'enregistrement de vos biens de valeur:

- Dressez un inventaire de vos objets de valeur (tels TV, Hifi, vidéo, etc.) avec les données suivantes: marque, type, numéro de série, etc.
- Pour les objets précieux, uniques, rares ou ne présentant pas de numéro de série (tels les bijoux, oeuvres d'art, antiquités, etc.) , il convient de dresser un inventaire tout en n'omettant pas de réaliser des fiches descriptives et des photographies des objets.

Des formulaires d'enregistrement spécifiques, incluant les consignes indispensables en vue d'une bonne identification des objets de valeur et des objets précieux sont à votre disposition sur le site web : www.besafe.be (rubrique: Nos publications).

Il est également possible de marquer ses biens de valeur et objets précieux. Il existe à cet effet des outils de gravure chez votre serrurier.

Quand vous laissez votre habitation inoccupée...

Avant de partir de chez vous, pour un week-end ou de longues vacances, vérifiez que vous avez pris les mesures nécessaires pour limiter les risques de vol et d'incendie.

1. Cambriolage

1.1. Soyez discret

- N'apposez pas de mot d'absence sur votre porte.
- Annulez les livraisons à domicile: pain, lait, etc.
- Ne mentionnez pas de période d'absence sur votre répondeur téléphonique et transférez les appels téléphoniques vers votre gsm ou un autre appareil.
- Branchez des lampes sur minuterie aléatoire.
- Entretenez la végétation et la pelouse visibles de la rue.
- Prévenez vos voisins de confiance de vos absences.
- Demandez-leur de relever le courrier, d'abaisser et de remonter les volets.
- N'attirez pas l'attention lors de votre départ.
- N'apposez pas vos coordonnées sur les bagages, mais plutôt à l'intérieur.

1.2. Protégez vos biens

- Contrôlez la protection des accès: portes, fenêtres, soupiraux, coupoles et fenêtres de toit.
- Rentrez les échelles et les outils de jardin.
- Dissimulez les biens attrayants et facilement transporta-

- bles: gsm, matériel vidéo, informatique, etc.
- Placez vos valeurs (argent, bijoux) dans un coffre ou à la banque.
 - Enregistrez les numéros de série et les caractéristiques particulières de vos objets de valeur. Formulaire disponible sur www.besafe.be (rubrique : Nos publications).

1.3. Les clés et l'alarme

- Fermez (à clé) les fenêtres et portes de votre maison, garage et abri de jardin.
- Fermez les grilles ou les barrières avec un cadenas.
- Ne laissez pas de clé sur les serrures.
- Rangez les clés hors de vue.
- Remettez les clés de maison et des véhicules non utilisés à une personne de confiance ou emportez-les.
- N'indiquez pas vos coordonnées sur votre porte-clés.
- Verrouillez les voitures non utilisées.
- Cadenassez les deux-roues à un objet fixe: vélo, moto, etc.
- Activez votre système d'alarme.
- Rappelez aux personnes de contact la procédure en cas d'alarme.
- Avertissez votre centrale d'alarme de votre départ.

1.4. La police locale

- Signalez à votre police locale vos absences prolongées (elle pourrait ainsi surveiller votre habitation).

1.5. La police d'assurance contre le vol et l'incendie

- Vérifiez la validité de votre police d'assurance contre le vol et l'incendie.

2. Incendie

2.1. Les produits à risque

- Evitez de stocker des liquides inflammables ou stockez-les dans un endroit sûr.
- Conservez les chiffons imbibés de produits inflammables dans un récipient hermétique.
- Rangez les aérosols à l'abri des rayons du soleil et des sources de chaleur.

2.2. L'installation de détecteurs d'incendie

- Testez les détecteurs de fumée.
- Remplacez les piles si nécessaire.

2.3. L'installation électrique

- Débranchez tous les appareils électriques sauf les congélateurs et réfrigérateurs.
- Eteignez toutes les lampes sauf celles sur minuterie.
- Eloignez toute matière combustible de ces lampes.

2.4. L'installation de chauffage

- Coupez votre chauffage en été.
- Diminuez la température de votre chauffage en hiver.
- Eloignez toute matière combustible des points de chauffage.

2.5. Les appareils au gaz, mazout ou pétrole

- Coupez l'alimentation de tous ces appareils: chauffe-eau, bonbonne, cuisinière, etc.

Et si vous êtes quand même victime d'un cambriolage !

Si malgré les précautions prises, vous êtes malgré tout victime d'un cambriolage, adoptez la bonne attitude.

1. Que faire lorsque vous constatez que vous avez été victime d'un cambriolage ?

- Contactez immédiatement les services de police (101 ou 112)
- De préférence, n'entrez pas dans votre domicile. Rendez-vous plutôt chez un voisin et demandez-lui s'il n'a pas remarqué des agissements suspects.
- Si vous devez entrer avant l'arrivée de la police :
 - Essayez de ne pas toucher aux objets manipulés par les voleurs et propices au dépôt d'empreintes, qui pourraient être révélées par les techniciens du laboratoire de la police.
 - Protégez et ne touchez pas à la partie extérieure du cylindre de la serrure si celui-ci a été brisé ;
 - Si vous découvrez un vitrage cassé, mettez à l'abri les morceaux de verre en évitant d'effacer d'éventuelles empreintes.
 - Si vous trouvez des traces de pas, des traces de pneus ou encore de sang, essayez de les préserver afin d'éviter toute contamination et/ou détérioration.
- Avec la police :
 - Faites le tour de l'habitation afin d'identifier les objets volés ;
 - Faites les démarches nécessaires si vous remarquez que vous n'avez plus vos cartes, chèques ou autres valeurs bancaires ;

- Demandez auprès des services de police la visite d'un conseiller en technoprévention.
- Dès que possible, informez votre courtier d'assurances du sinistre si vous êtes assuré contre le vol.
- Il arrive que des voleurs récidivent quelques jours après, par exemple pour emporter des objets plus encombrants. Prenez donc immédiatement les mesures afin d'éviter un nouveau vol :
 - Si une fenêtre est brisée, veillez à remplacer le vitrage par un panneau en bois (le délai de fabrication d'un vitrage peut prendre un certain temps). Fixez ce panneau de l'intérieur.
 - Si votre porte d'entrée ou une autre porte d'accès à votre habitation a été endommagée, veillez à remplacer le cylindre ou à condamner temporairement de l'intérieur cette porte en attendant sa réparation.

2. Assurance vol

Une assurance peut limiter les pertes financières liées au sinistre mais elle ne vous permet malheureusement pas de récupérer les objets auxquels vous étiez attachés. Veillez donc à pouvoir compter avant tout sur une bonne sécurisation et pensez ensuite à votre assurance.

L'assurance vol habitation :

Une assurance contre le vol peut être souscrite comme complément à l'assurance incendie. Le contrat prend effet lorsque vous êtes victime dans votre habitation d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage. Par vol, les assureurs entendent vol avec violence, menace, effraction, pénétration et utilisation de fausses clés. Un vol ordinaire dans lequel un cambrioleur profite d'une porte ou d'une fenêtre ouverte n'est pas couvert..

Les conditions d'intervention peuvent varier en fonction des

assureurs et des garanties souscrites. Il est important de bien lire les conditions générales du contrat pour connaître l'étendue et les limites de la couverture contre le vol. L'assurance vol répond à un certain nombre de règles générales.

La couverture d'une assurance vol habitation est généralement conditionnée par les éléments suivants:

- L'habitation doit être régulièrement occupée.
- Les occupants doivent prendre des mesures de prévention minimales : les portes qui donnent accès à l'habitation doivent au minimum être équipées de serrures à cylindre. En cas d'absence, toutes les portes d'accès doivent être fermées à clé et toutes les fenêtres doivent être fermées.
- Les assurances vol fixent des limites d'intervention (montant maximal de dédommagement) en ce qui concerne le contenu pour :
 - l'objet, quel qu'il soit,
 - l'ensemble des bijoux,
 - les valeurs (espèces, chèques, ...),
 - le contenu se trouvant dans les caves, greniers,
 - le contenu se trouvant dans les annexes indépendantes de l'habitation;
 - l'ensemble des biens déplacés temporairement dans un autre endroit que l'habitation assurée.

Les assureurs excluent, toutefois, de manière générale, les vols commis avec la complicité des ascendants, des descendants, de leur conjoint ou du conjoint de l'assuré. Les détériorations ou dégradations immobilières occasionnées lors d'un vol ou d'une tentative de vol sont généralement couvertes dans le contrat incendie de base. Dans certains cas, les dégradations immobilières ne sont pas couvertes lorsque l'assuré n'a pas souscrit une assurance vol dans le cadre de l'assurance habitation.

A noter que la protection de l'habitation par un système d'alarme, donne généralement droit à une réduction de la prime d'assurance vol. Les assureurs demandent, cependant, qu'une déclaration de conformité INCERT soit délivrée par un installateur certifié INCERT.

Et si, malgré tout, le feu se déclare ?

Malgré toutes les précautions que vous avez prises pour limiter l'apparition d'un incendie, l'improbable a lieu.

1. Que faire ?

- Donnez l'alerte dans votre maison : avertissez tous les occupants.
- Avertissez les pompiers au numéro 100 (ou 112).
- Après avoir donné l'alerte, si vous connaissez les techniques d'extinction, vous pourrez intervenir.
- Quittez les lieux en sécurité, en refermant portes et fenêtres derrière vous, vous éviterez la propagation des fumées.
- N'utilisez pas l'ascenseur.
- Ne courez pas, ne revenez pas en arrière.
- Mettez un linge humide sur la bouche : la fumée ou les gaz de combustion peuvent vous étouffer.
- Restez le plus près possible du sol : il y a plus d'oxygène.

2. Si les couloirs et escaliers sont enfumés

- Essayez de rejoindre une fenêtre côté rue.
- Calfeutrez les dessous des portes avec un linge, si possible mouillé.
- Signalez votre présence.

3. En cas de brûlures

- Que ce soit lors d'un incendie, un barbecue ou simplement par inattention lorsque vous cuisinez, le premier geste est de rincer abondamment à l'eau, sous le robinet, pendant 20 min. Ensuite, rendez-vous chez un médecin.

NUMEROS UTILES

Médecin traitant

Centre anti-poison: 070/ 245.245

Pompiers: 100-112

Ambulance: 100-112

Police: 101

Habiter en sécurité

Saviez-vous qu'au bout de 3 minutes, un cambrioleur mettra probablement fin à sa tentative d'effraction, car le risque de se faire attraper augmente considérablement. C'est pourquoi, en sécurisant votre habitation, il est important de compliquer autant que possible la tâche d'un cambrioleur. La présente brochure vous informe des mesures de prévention organisationnelles, mécaniques et électroniques qui permettent de sécuriser votre habitation.

Outre l'effraction, l'incendie constitue également un réel danger pour votre habitation et vos biens. Vous trouverez aussi dans cette brochure « Habiter en sécurité » de nombreux conseils de prévention contre l'incendie.

Les conseils de prévention ont été rédigés par une équipe de professionnels, en collaboration avec les services de police et les services d'incendie. Suivez scrupuleusement ces recommandations et faites de votre habitation un lieu qui résiste au feu et à l'effraction.

La sécurité est l'affaire de tous!

pour commander des exemplaires supplémentaires de cette brochure, envoyez un mail à infodoc@ibz.fgov.be ou docscv@ibz.fgov.be ou un fax au 02/557 35 22.

Cette brochure est également téléchargeable sur www.besafe.be (rubrique "Nos publications").

Direction générale
Sécurité et Prévention
Boulevard de Waterloo, 76
1000 Bruxelles

T 02 557 33 99
F 02 557 33 67

vps@ibz.fgov.be
www.besafe.be

Direction générale
de la Sécurité civile
Rue de Louvain, 1
1000 Bruxelles

T 02 500 24 33
F 02 500 23 65

www.ibz.be



Veiligheid en Preventie
Sécurité et Prévention

